



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONSULTATION CANTONALE

## **Amélioration de la santé bucco-dentaire et prise en charge des soins dentaires des jeunes**

**Le Conseil d'Etat a autorisé le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) à mettre en consultation un avant-projet de rapport présentant les pistes pour améliorer la santé bucco-dentaire et la prise en charge des soins dentaires des jeunes habitantes et habitants du canton de Vaud. Ce rapport répond à deux initiatives parlementaires renvoyées au Conseil d'Etat. La consultation, qui commence ce jour, se poursuivra jusqu'au 18 juillet 2014.**

Le Conseil d'Etat doit répondre à deux initiatives parlementaires (de Véronique Hurni et de Jean-Michel Dolivo) au sujet de la santé bucco-dentaire des enfants. Afin de préparer une réponse, le DSAS a d'abord commandé un rapport à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive, afin de faire un état des lieux de la santé bucco dentaire des jeunes de 0 à 18 ans dans le canton de Vaud. Ce rapport confirme notamment les éléments suivants :

- La prévalence de la carie dentaire diminue globalement, mais augmente auprès de certains groupes à risque.
- Dans le cadre de la prophylaxie bucco-dentaire qui se fait en milieu scolaire, la pertinence du modèle actuel de dépistage systématique de la carie est fortement questionnée scientifiquement.
- Le renoncement aux soins dentaires pour des raisons économiques est une réalité dans le canton.
- La prophylaxie donne de meilleurs résultats si elle démarre très tôt et si tous les acteurs deviennent des partenaires de la prévention.

L'avant-projet de rapport met en consultation une série d'actions déclinées en quatre axes et qui suivent le parcours de vie des enfants en mettant un accent fort sur la prophylaxie et l'accompagnement des familles : avant la naissance et lors des

premiers mois de la vie ; dans les lieux d'accueil et auprès des accueillantes en milieu familial ; en milieu scolaire, par l'introduction d'un contrôle chez un médecin dentiste en alternance avec le dépistage scolaire et par une aide financière ciblée et conditionnée au respect des règles du dispositif et enfin par la prévention des soins lourds sous narcose.

Avec ces actions, il s'agirait de se doter de moyens permettant de réduire l'influence connue du statut socio-économique sur la survenue de la carie et sur l'accès au traitement. A terme, cela représenterait des gains de santé publique évidents pour des générations d'enfants et de jeunes adultes. Le Conseil d'Etat se prononcera quant au fond à l'issue de la procédure de consultation, qui interroge notamment les milieux intéressés sur l'opportunité d'opposer un contre-projet à l'initiative pour la prise en charge des soins dentaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juin 2014

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, tél. 021 316 50 04, Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, tél. 021 316 51 44. Documents nécessaires sont disponibles à l'adresse [/www.vd.ch/consultations](http://www.vd.ch/consultations)